

**FISCALITÉ** ■ La Suisse a sonné le glas du secret bancaire, les Français titulaires de comptes doivent s'adapter

# « Il faut réfléchir à la régularisation »

La lutte mondiale contre l'évasion fiscale s'intensifie. 31.000 contribuables français ont entamé une démarche de régularisation. Plus nombreux sont ceux qui n'ont pas franchi le pas.

Valérie Mazerolle  
valerie.mazerolle@centrefrance.com

La mort du secret bancaire en Suisse est actée. La date définie. Décidés à se réformer, les Helvètes pratiqueront en effet l'échange automatique de données dans le domaine fiscal avec l'Union européenne et les États-Unis dès 2018 (en 2017 pour le Luxembourg et l'Autriche). Renonçant ainsi à leur sacro-saint secret bancaire.

Conséquences directes : plus aucun citoyen ne pourra ouvrir un compte dans un État de l'Union en espérant cacher des revenus à ses autorités fisca-



ESTIMATION. « La régularisation des comptes cachés devrait rapporter, selon le ministre des Finances, 2 milliards d'euros cette année », avance l'avocat neversois Stéphane Berder. PHOTO LIONEL BRUGGER

## EN CHIFFRES

**31.000**

C'est le nombre de contribuables français qui se seraient manifestés auprès de l'administration fiscale pour faire part de leur volonté de régulariser leur situation.

**2.400**

C'est le nombre de dossiers d'ores et déjà traités.

les. Et, à partir de 2018, la Suisse donnera les noms des ressortissants français ayant un compte sur son territoire.

### Des régularisations en masse cette année

Rien pour apaiser donc le vent de panique qui souffle chez les contribuables concernés depuis l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale. Cela fait plus d'un an que ceux-ci régularisent en

masse leur situation fiscale. 31.000 d'entre eux se seraient déjà manifestés auprès du Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR).

Un afflux massif lié à la circulaire Cazeneuve qui encadre les sanctions. Mais que Stéphane Berder, avocat spécialisé en droit fiscal à Nevers, considère comme « une petite partie de l'iceberg ». Selon lui, la plupart des personnes concernées ne se sont pas

encore manifestées auprès de l'administration fiscale. Un choix risqué.

Parmi celles-ci, des Niernais. Même si quelques-uns ont déjà franchi la porte de son cabinet. Inquiets. « J'ai été contacté par un certain nombre de personnes », témoigne Stéphane Berder. « Une bonne partie d'entre elles a hérité de comptes ouverts en Suisse le plus souvent pour des raisons

historiques (à 75 % les contribuables concernés seraient techniquement considérés comme « passifs » car provenant très essentiellement d'héritage de comptes parfois très anciens). Je vois des gens tétanisés. Qui ne dorment plus. Qui ont hérité de comptes et se sentent considérés comme des criminels par l'administration fiscale. Mon rôle, c'est aussi de les apaiser, de dramatiser la situation. Il n'y a pas de sanctions pénales. La confidentialité est assurée. Et la circulaire Cazeneuve garantit des pénalités moins élevées ».

### Quelle date butoir pour la circulaire Cazeneuve ?

« L'enjeu est, aujourd'hui, de s'interroger sur les conséquences de la fin du secret bancaire et sur le choix de la régularisation. Se pose en effet la question de l'éventuelle date butoir au-delà de laquelle il ne sera plus possible de régulariser sa situation fiscale en bénéficiant des conséquences fiscales prévues par la circulaire. »

Franchir le pas maintenant pour profiter des conditions de la circulaire Cazeneuve. Ou rester pas-

### CONSÉQUENCES

La régularisation entraîne le paiement de tous les impôts que le titulaire du compte aurait dû acquitter s'il avait déclaré régulièrement ses comptes et des intérêts de retard. Mais, en raison du caractère spontané de la démarche, la majoration pour manquement délibéré, ainsi que l'amende pour non-déclaration, seront moins élevées que celles que le contribuable aurait dû payer s'il avait été démasqué par le fisc.

sif et prendre des risques. Ou encore placer son argent hors de Suisse, Luxembourg ou Autriche. Telle est la question.

Pour ceux qui entreprendraient la démarche de régularisation, en tout cas, pousser la porte d'un cabinet d'avocat spécialisé dans le droit fiscal est largement conseillé en raison du nombre et de la nature des pièces justificatives demandées.

À l'avocat de se charger de récupérer les documents nécessaires auprès des banques, d'établir les déclarations rectificatives, de chiffrer les impositions et les pénalités correspondantes, puis de déposer le dossier auprès du STDR et de suivre son traitement jusqu'à la conclusion de la transaction. ■

## → SANTÉ EXPRESS

### AVC

Comment se traite l'accident vasculaire cérébral (AVC) en 2014 ? Tel sera le thème de la conférence-débat organisée par le Lions Club Nevers-Doyen, samedi 15 novembre, à 15 h, au palais ducal, à Nevers. Participeront Philippe Cordier, adjoint au maire de Nevers, en charge de la santé ; Martine Carrillon-Couvreur, députée, présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées et vice-présidente des affaires sociales à l'Assemblée nationale ; le Dr Reinoud Haverkamp, neurologue à Nevers ; le Dr Bernard Bordet, PDG du PASORI à Cosne-sur-Loire ; Françoise Benon, présidente nationale de France-AVC ; et Bertrand Charpillou, victime d'un AVC et auteur de *Mes liaisons cérébrales*. Cette action s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale de l'AVC du 29 octobre. ■

**PUBERTÉ PRÉCOCE.** Les pubertés précoces sont de plus en plus fréquentes, aujourd'hui, et l'influence de l'environnement est fortement suspectée dans leur déclenchement. Les parents se retrouvent très souvent démunis et se posent de nombreuses ques-

tions. Face à ce constat, les pédiatres de l'Association française de Pédiatrie ambulatoire (AFPA) se sont rapprochés de l'Association française des pédiatres endocrinologues libéraux (AFPEL) afin d'élaborer ensemble des documents pédagogiques pour les familles et les soignants et de mettre en place une étude clinique sur ce sujet. ■

**ANNIVERSAIRE.** Le 21 octobre, l'association cosnoise Mots pour maux d'enfants (MPME) a soufflé sept bougies. Pour des enfants pas comme les autres, mais qui, comme les autres, sont des enfants... ■

**LA BOTTINE.** En ces temps d'Octobre rose, de dépistage et de prévention du cancer du sein, on pense forcément à La Bottine. Antoine de Wilde a remis récemment 11.025 € au comité départemental de la Ligue contre le cancer grâce à la participation record de la course du 15 juin. Le club La Bottine s'entraîne désormais toute l'année. Le premier dimanche de chaque mois. Rendez-vous sous le préau de la maison des sports de Nevers à 9 h pétantes. La Bottine verra la mise sur pied en 2015 de deux courses. Une pour les hommes et une pour les femmes. ■

**UN CENTRE POUR AUTISTES DANS L'YONNE.** Un centre pour autistes a ouvert ses portes à Champcevais, près d'Auxerre. L'Éveil du scarabée a été inauguré le samedi 18 octobre. Cette structure à l'architecture

## Plaisirs et fins de vie



TRIBUNE. Maria Michel (Émeraude 58), Catherine Le Grand-Séville, Marie-Anne Gaulon (Écoute et vie), Alain Vernet (CNSP).

La salle Stéphane-Hessel, à Nevers, a fait le plein, avec de nombreux étudiants de l'IFSI, pour la conférence organisée par le Comité niernais de soins palliatifs (CNSP) et Écoute et vie. La thématique « Fins de vie, plaisirs des vins et des nourritures » a été développée par Catherine Le Grand-Séville, socioanthropologue, à travers une étude qu'elle a menée en France. Un échange s'est instauré avec le public. La dégustation de toasts accompagnés de sancerre et de bordeaux a été une agréable manière d'illustrer (avec modération) les désirs gustatifs de l'auditoire. ■

ambitieuse est unique en son genre. Elle accueille vingt autistes adultes. ■

**DOCTEUR SOURIS.** L'association Docteur Souris a lancé un dispositif destiné à équiper cinq centres hospitaliers, dont celui de Dijon, de matériels pour les enfants hospitalisés. Le CHU bourguignon a reçu 44 ordinateurs. ■

**DU NOUVEAU DANS LA NIÈVRE POUR LA FIBROMYALGIE.** Comme de nombreux délégués régionaux et responsables d'antennes, Brigitte May a présenté sa démission à Fibromyalgie France, « n'étant plus en phase avec la politique associative » de cette dernière. Elle occupait des fonctions au niveau départemental, régional et national. Elle vient d'être élue au sein d'une nouvelle association : Fibromyalgie associations au cœur de la France (FACF). Nous y reviendrons en détails dans une prochaine édition. ■

**SIEL BLEU.** L'association SIEL Bleu et ses partenaires (\*) viennent d'ouvrir un cycle de douze séances d'activités physiques adaptées (APA) à destination de personnes en situation post-traitement de cancer (rémission). Les séances ont lieu, de 15 h à 16 h, à la salle René-Recru (ASPTT), boulevard de l'Hôpital, à Nevers. Ce cycle est financé par la Ligue contre le cancer. Renseignements au 06.25.83.23.63. ■

(\*) Le centre hospitalier, le service de coordination en cancérologie 3C, la Ligue contre le cancer, Leucémie Espoir 58 et Oncobourgogne.